

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-et-un, le trente mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH), dûment convoqué, s'est réuni au foyer rural de la commune du Châtelet, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Date de la convocation : 23 mars 2021

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 1

Vote : 20 Secrétaire de séance : MME BOUVAT-MARTIN Catherine

### Présents :

- CDC ABC : M. CHAMPAGNE Dominique (Lignières) ; Mme JACQUIN-SALOMON Maryse (Chambon) ; M. MANSEEN Alain (La Celle Conde) ; Mme WOSNIAK Angélique (Villecelin).

- CDC Berry Grand Sud : M. AUPETIT Fabrice (Beddes) ; M. ALADENISE Pascal (Rezay) ; M. BARRET Patrice (Le Châtelet) ; M. BISSON Patrick (Ineuil) ; MME BOUVAT-MARTIN Catherine (Préveranges) ; M. CHAGNON Bruno (Reigny) ; M. DESABRES Claude (Châteaumeillant) ; M. DESIRE Guillaume (Ids St Roch) ; M. DURAND Gérard (St Saturnin) ; M. FRAULAUD Jacques (Culan) ; M. HERAULT Gilles (Ardenais) ; M. LEJOT Pascal (Maisonnais) ; MM LERUDE Florence (Sidiailles) ; M. THOMAS François (St Jeanvrin) ; M. VAN COSTER Rémy (Loye sur Arnon).

### Absents :

- CDC Pays d'Issoudun : M. LEBRERO Roger (Chézal Benoît).

- CDC ABC : M. BEDOILLAT Gérard (Venesmes) ; Mme HUE Isabelle (Montlouis) ;

- CDC Berry Grand Sud : M. BONNEAU Jacky (St Maur) ; Mme BOUCHEROLLES Valérie (St Pierre les Bois) ; M. CLEMENT Fabien (Vesdun) ; M. MASSOT Sylvain (St Christophe le Chaudry) ;

- CDC Cœur de France : M. COLLIN Pascal (Marçais) ;

**Absents excusés :** M. BONNET Michel (St Baudel) ; Mme BRAUTIGAM Margot (Touchay) ; M. GORGE Jean-Pierre (Morlac) ; Mme SOUPIZON Manon (St Hilaire en Lignières)

## DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE MONTANT DE LA REDEVANCE PAR HABITANT POUR L'ANNEE 2021.

Vu la décision majoritaire du comité syndical de lancer un projet de contrat territorial, ce qui va engendrer des dépenses, notamment au niveau du personnel par la création d'un poste de chargé de mission,

Vu les devis présentés par le président, relatifs aux travaux d'entretien sur l'Arnon sur la commune de Lignières,

Vu les derniers chiffres de l'Insee, démontrant une diminution constante de la population au niveau des communes du territoire,

Le président propose au comité syndical de fixer le montant de la contribution à 4 € par habitant, soit une augmentation de 1 € par rapport à l'année précédente.

La répartition s'effectuerait comme suit :

	NB de Communes	Nb d'habitants	Cotisation par habitant	Cout total par CC
CC Berry Grand Sud	22	9 116	4,00	36 464
CC Pays d'Issoudun	1	839	4,00	3 356
CC Cœur de France	1	292	4,00	1 168
CC ABC	7	3 047	4,00	12 188
Total	31	13 294	4,00	53 176

Monsieur le président soumet la proposition ci-dessus au vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical émet un avis favorable à la majorité des membres présents avec

- 18 pour
- 1 abstention : M Desabres
- 1 contre : Mme Lerude

Le Président certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
compte tenu de sa publication le  
et du dépôt en Sous-Préfecture, le  
Le Président,

Pour extrait conforme au registre  
Le Président,  
  
Fabrice AUPETIT



Déposé  
à la sous-Préfecture

le : 27 AVR. 2021

